



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 35
Séance du vendredi 14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Monsieur Antony BALDOVINI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à PERGOLA Marie-Ange), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PANTALACCI BANCE Antoinette

Date de la convocation : 09 juin 2024

Date d'exécution : 18 juin 2024

Date d'affichage : 24 juin 2024

OBJET : SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Le président rappelle que le 28 novembre 2023, les élus de la commune ont participé à une réunion de sensibilisation sur la protection bâtimementaire des établissements scolaires organisée par le préfet de la Haute-Corse à l'attention des maires.

Il indique que la commune qui s'est engagée dans le dispositif proposé par le préfet a fait réaliser un diagnostic de sureté du groupe scolaire d'Aléria par le service « Prévention technique de la malveillance » de la gendarmerie nationale.

Le rapport confidentiel qui a été rendu le 14 février 2024 propose des mesures de prévention et de protection, sur le plan humain, organisationnel et technique, pour réduire les risques incluant ceux liés au terrorisme.

Dans ce cadre, la commune a élaboré un programme de travaux destinés à améliorer la sécurité du groupe scolaire d'Aléria ; le coût de ces travaux est estimé à 90 072 € hors taxe.

Le projet, prévu au budget 2024 de la commune à l'opération 20218 « Groupe scolaire », comprend la réalisation de travaux de maçonnerie pour un montant de 80 440 € HT et des travaux de protection électronique pour un coût de 9 632 € HT.

Le président propos au conseil municipal d'approuver le principe de cette opération ainsi que son plan de financement lequel pourrait être arrêté comme suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	30%	27 000,00 €
Etat	50%	45 000,00 €
Commune	20%	18 072,00 €
TOTAL		90 072,00 €

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de l'opération de mise en sécurité du groupe scolaire pour un coût hors taxe estimé à 90 072, 00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération tel qu'il est proposé par le président.

Délibération n° 2024 – 35 : SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 Marie-Ange PERGOLA
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à					
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

